

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

MAPA PUBLIC DE TRAVAUX
COMMUNE DE FLORAC

*CREATION D'UNE VIA FERRATA SUR LE
ROCHER DE ROCHEFORT A FLORAC*

Cahier des clauses Techniques particulières CCTP



PREAMBULE

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique, la Commune de Florac souhaite continuer à promouvoir les activités sportives sport de nature.

Aussi, sur proposition de la direction départementale de la jeunesse et des sports, elle a décidé de participer au plan départemental d'équipement de via ferrata en Lozère qui consiste à créer 6 via ferrata réparties géographiquement sur tout le territoire.

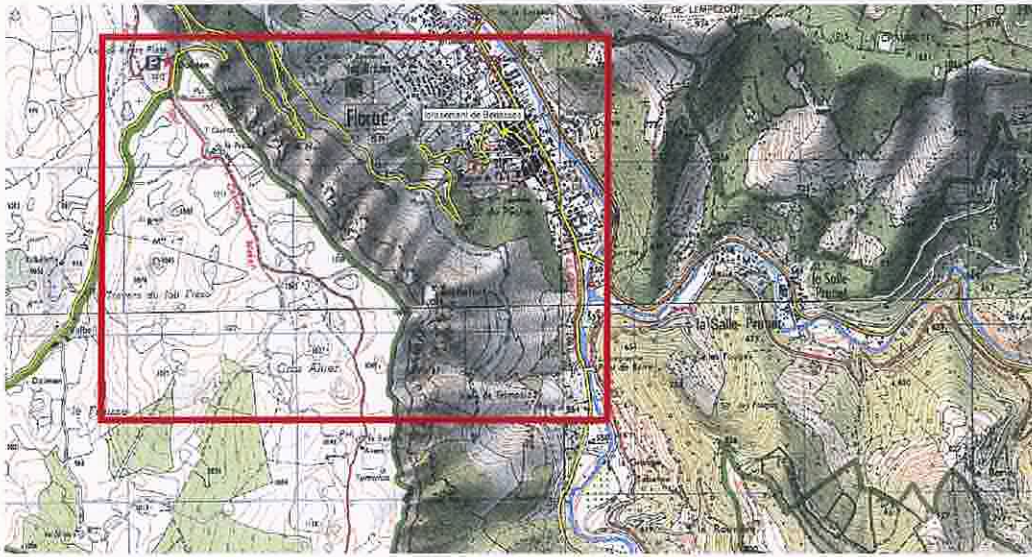
L'installation de la via ferrata de Florac viendra compléter les aménagements déjà réalisés sur le secteur. Elle se fera sur une zone rocheuse située sur les contreforts du causse Méjean, à l'aplomb de la ville de Florac.

Soucieuse de la préservation de son environnement, et désirant faire un aménagement exemplaire sur site au riche potentiel environnemental, elle attache une très grande importance à l'intégration de cet équipement dans son milieu. La parcelle choisie (section B, parcelles 1868, 1869, 2249) se situe sur le versant du causse Méjean, au dessus de la ville de Florac au lieu dit « le rocher de Rochefort ».

Le présent cahier des charges concerne la conception et la réalisation de la via ferrata par des entreprises agréées.

✚ Présentation du site

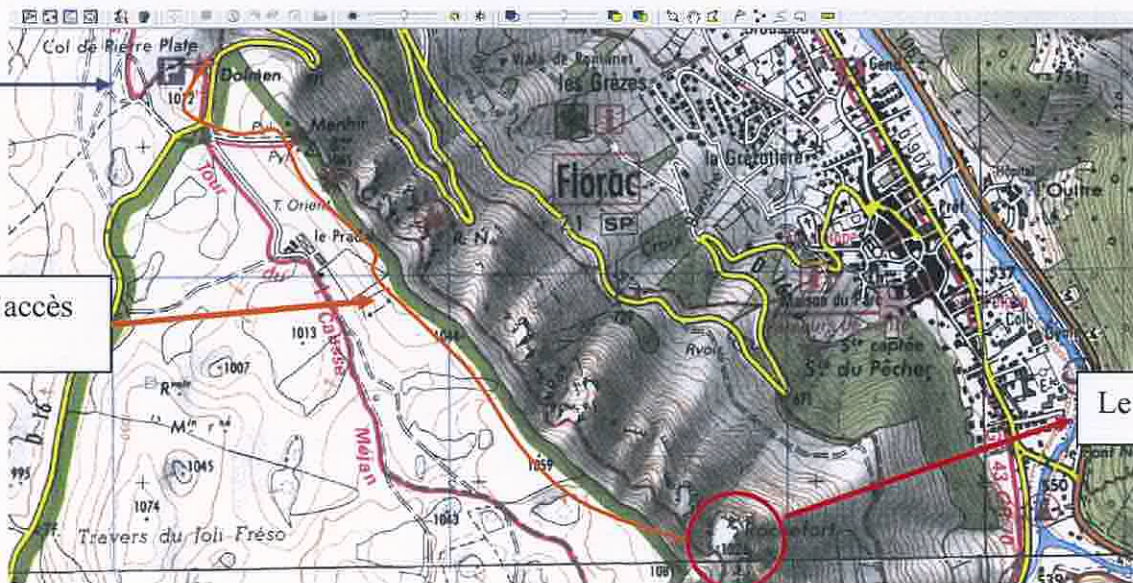
Le site pressenti par la Commune, massif rocheux dénommé le rocher de Rochefort, surplombe la ville de Florac, se situe sur cette même commune, sur les pentes du causse Méjean, altitude 1000m. Exposition Est - Nord Est

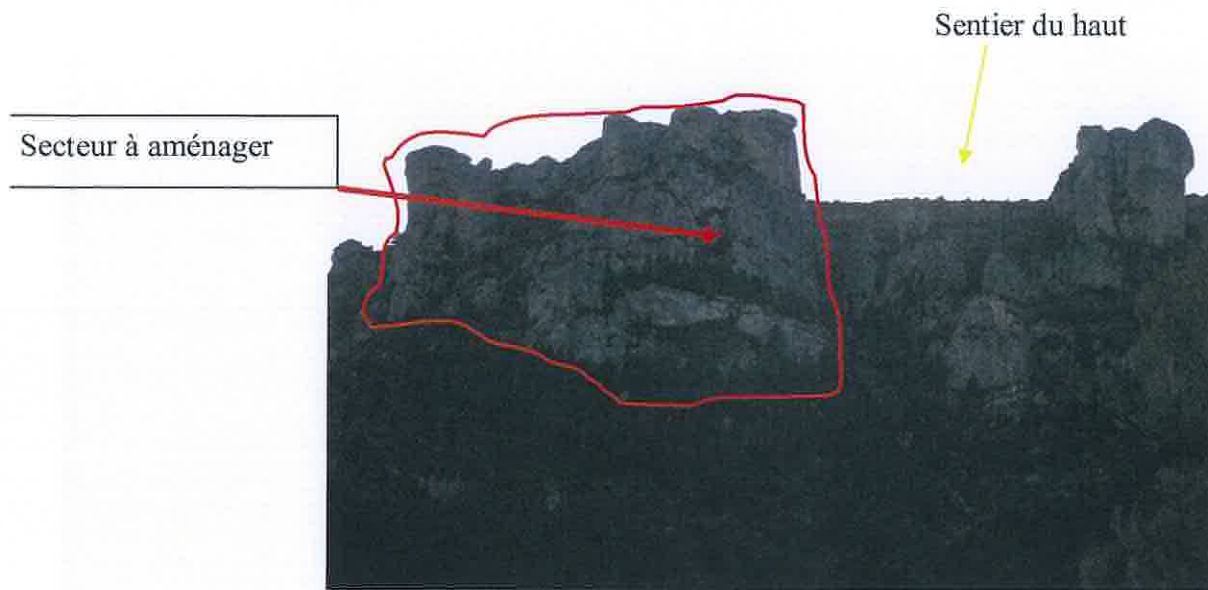


Aire de stationnement
existante

Chemin d'accès
existant

Le site





La via ferrata devra s'intégrer dans la portion de falaises présentée sur le plan ci-joint, à l'exclusion de tout autre secteur. Les accès aller et retour, depuis l'aire de stationnement jusqu'à la via ferrata se feront par un sentier existant situé en bordure du causse Méjean. Le parking sera celui situé au col de la Pierre Plate, en haut de la montée sur le causse.

Conception

L'entreprise retenue proposera le tracé et les aménagements nécessaires à la création d'une via ferrata qui obéira aux contraintes suivantes :

- utilisation exclusivement des portions de falaise telle que définie par le plan ci-dessus,
- proposition de parcours variés.

Le projet défini devra comporter un parcours de base accessible aux débutants, avec possibilité de s'écarter de ce cheminement pour des portions plus difficiles et destinées à des pratiquants plus avertis.

La durée de parcours devra être comprise entre 4h et 5h.

La via ferrata devra comporter au minimum :

- 1 pont népalais (ensemble des caractéristiques à définir par l'entreprise et à préciser dans l'offre),
- 1 pont de singe (ensemble des caractéristiques à définir par l'entreprise et à préciser dans l'offre),
- 1 mini tyrolienne (25, 30 m) qui restera toutefois, facultative.

Réalisation

L'installation des équipements doit répondre aux impératifs environnementaux en particulier vis à vis des oiseaux et de la flore et doit être réalisée conformément au document technique de référence : le cahier de l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (A.F.I.T.) – Guide de savoir faire – Les Via ferrata en France

Elle concernera :

- la mise en sécurité de l'itinéraire : purge des rochers au-dessus et de part et d'autre,
- la mise en sécurité du chantier (pose d'ancrages provisoires et de cordes fixes),
- le forage et scellement des ancrages à la résine (échelons, broches...),
- la mise en place des câbles,
- la mise en place d'installations particulières (pont de singes, passerelle, pont népalais ...),
- la mise en place éventuelle d'échappatoires
- les piochages sur les vires,
- le transport des différents matériels sur le chantier,
- la certification de l'équipement par un organisme agréé,
- l'attestation d'un bureau de contrôle en fin de travaux, certifiant la conformité de l'équipement
- le contrôle de l'ouvrage via ferrata pendant 3 ans à réception des travaux
- La signalétique

SIGNALETIQUE :

Détermination et conception de la signalisation en respectant la charte départementale du balisage ou les règles imposées par le Parc National des Cévennes ou l'Office National des Forêts

Fabrication de la signalétique

Pose de la signalétique

Seront prévus :

- 2 panneaux d'information principaux de grande taille (1m x 2m environ) présentant les informations et consignes précises sur :
 - l'itinéraire
 - le matériel à utiliser et les techniques de sécurité
 - le comportement à adopter et la procédure de déclenchement des secours en cas d'accident,
 - l'environnement et la protection du milieu

placés sur l'aire de stationnement et au départ de l'itinéraire via ferrata

- une signalétique depuis l'aire de stationnement jusqu'au départ de la via ferrata
- une signalétique directionnelle dans la via ferrata
- des pictogrammes indiquant l'utilisation des ateliers rencontrés

ELEMENTS TECHNIQUES de la via ferrata :

La ligne de vie (ou câble de sécurité) sera présente et continue tout au long de la via ferrata

Aucune gaine plastique sur le câble

Les broches d'ancrage assurant la fixation du câble de sécurité ou ligne de vie seront en acier inox excepté le(s) tyrolienne(s) et conformes aux recommandations techniques mentionnées dans le cahier de l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (A.F.I.T.)

Scellement à expansion mécanique non autorisé. Scellement chimique exclusivement et utilisation de colles recommandées pour les travaux de génie civil.

Dénivelée maximale entre deux points d'ancrage successifs de la ligne de vie, dans les sections verticales ou proches de la verticalité : 3m

Dans les parties convexes de sections horizontales ou obliques :

- passage aisé de la main le long du câble et parfait coulissage des mousquetons sur la ligne de vie
- aucun frottement du câble (ligne de vie) sur le rocher

Les extrémités de câble seront protégées par des bouchons en gaine thermo-rétractable de qualité 16/70 – diamètre 16 – Aucun fil de câble ne sera apparent.

La pose des serres câble se fera conformément à la norme NF EN 13411 – 5 + A1

La pose des échelons, des marches, des rampes et de la ligne de vie sera conforme aux recommandations techniques mentionnées dans le cahier de l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (A.F.I.T.)

L'entreprise doit disposer des compétences nécessaires à ce type d'aménagements et être **homologuée**. Elle précisera les types de matériels installés.

Dans son offre, l'entreprise fournira ses références et compétences (moyens en hommes et matériel).

Délais

Conception : 1 mois

Réalisation : 4,5 mois maximum, les travaux devant être terminés au 13 juillet 2012.

Garantie

L'entreprise définira dans son offre de manière précise les garanties apportées pour chacun des matériels et équipement mis en œuvre. Elle fournira les certificats de conformité des éléments utilisés ainsi que le rapport du bureau de contrôle comprenant les résultats des tests effectués.